Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 026-200091718-20240329-DCS_2024_005_1-DE

Délibération n°2024-005

Date de convocation : 15/03/2024

Membres en exercice : 32

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte publié le : 12/04/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 29 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 mars à neuf heures, le Conseil Syndical s'est réuni à Nyons, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Xavier MARQUOT, et en cette qualité, président de séance :

Présents : 22
Communauté de communes Pays d'Orange en Provence (7) : BEYNEIX Céline, BOUYER Michel, GALMARD Marie Thérèse, GELEDAN Marc, ESPINOSA Jean-Antoine, MARQUESTAUT Pierre, MARQUOT Xavier,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (4) : AURIACH Hervé, GABRIEL Marc, MEUNIER Annie, ROTICCI Roland,
Communauté de communes Vaison Ventoux (2) : FRITSCH Chantal, MICHEL Marie-Claire,
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (4) : CHAMBON Claude, DESSALES Jean-Luc, GREGOIRE Jean-Luc, GIREN Didier,
Communauté de communes du Diois (2) : BAUDIN Pascal, MOLERUS Christian,
Communauté de communes du Sisteronais Buech (2) : MORENO Juan, TARDY Lionel

Excusés / Absents ayant donné pouvoir : 7
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (4) : ANDRES Valérie donne pouvoir à MARQUOT Xavier, ARGENSON Jonathan donne pouvoir à GALMARD Marie-Thérèse, REYNIER DUVAL Christophe donne pouvoir à ESPINOSA Jean-Antoine, RICOU Florian donne pouvoir à BOUYER Michel,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (1) : GARIN Maryannick donne pouvoir à VEILLY Daniel,
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (2) : DAYRE Thierry donne pouvoir à GREGOIRE Jean Luc, SALIN Olivier donne pouvoir à GIREN Didier,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Excusés / Absents : 3
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (1) : BISCARRAT Louis,
Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence (1) : CROZET Pascal
Communauté de communes Vaison Ventoux (0) :
Communauté de communes Drôme Sud Provence (0) :
Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale (1) : CHAREYRE Laurent,
Communauté de communes du Diois (0) :
Communauté de communes du Sisteronais Buech (0) :

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

2024-005 : FINANCES : OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
RAPPORTEUR : M. Xavier MARQUOT

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/4/2024
ID : 026-200091718-20240329-DCS_2024_005_1-DE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

VU la délibération n°2023-002 en date du 24 février 2023 actant le Débat d'Orientations Budgétaires au titre du budget primitif 2023 ;

VU la délibération n°2023-006 du 24 mars 2023 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2023 ;

VU la délibération n°2024-004 portant approbation du compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable ;

VU la présentation du compte administratif 2023 en bureau syndical en date du 15 mars 2024 ;

CONSIDERANT que Gérard PEZ, Président s'est retiré pour laisser la présidence à Xavier MARQUOT pour le vote du compte administratif,

DELIBERANT sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

LE COMITE SYNDICAL

AYANT OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023 qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+ 480 594.57 €
Résultat reporté :	+ 551 999.62 €
Résultat de fonctionnement à affecter :	+ 1 032 594.19 €

Section d'investissement :

Résultat d'exécution d'investissement :	+ 462 708.46 €
Solde du report d'investissement :	+ 10 269.21 €
Solde d'exécution d'investissement :	+ 472 977.67 € (report inclus)
Solde des restes à réaliser :	- 823 588.00 €

Envoyé en préfecture le 12/04/2024
Reçu en préfecture le 12/04/2024
Publié le 12/04/2024
ID : 026-200091718-20240329-DCS_2024_005_1-DE

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le président à accomplir tout acte nécessaire ou formalité liée à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Nyons, le 29/03/2024

Le 1er Vice-Président,
Xavier MARQUOT

SYNDICAT MIXTE SMEA EYGUES-AYGUES